

L'an DEUX MIL VINGT, le VENDREDI 25 SEPTEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 33).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE (arrivé à 17 h 32 au Rapport n° 20/4-001), Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI (arrivé à 17 h 15 après appel nominal), MÉDÉA MADEN Noela, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 18 h 22 au Rapport n° 20/4-010)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Érick FONTAINE	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Michel LAGOURGUE	(toute la durée de la séance)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (50 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit :

		au titre du	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-006
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE (cf. p. 2)			

CCAS Centre communal d'Action sociale

		au titre du/ de	Rapport n°
(cf. p. 1)			
- Guillaume KICHENAMA	(délégués/ Ville)	CCAS	20/3-006
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-007
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/4-021
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté)	ASD	
	(membre)	ADÉSC	
<hr/>			
(2) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/4-025
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
<hr/>			
- Dominique TURPIN	(élus délégués)	PRUNEL	
- Jacques LOWINSKY			
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	20/4-043
- Christelle HASSEN	(déléguées/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
(cf. p. 3)			

CCAS Centre communal d'Action sociale
ASD Archers de Saint-Denis
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral
(1) (2) élu(e) absent(e) à la séance

BCD Basket Club dionysien
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CDÉ Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200925-204033-DE
Date de télétransmission : 01/10/2020
Date de réception préfecture : 01/10/2020

- (cf. p. 2)
- Éricka BAREIGTS
 - David BELDA
 - Marylise ISIDORE
 - Guillaume KICHENAMA
 - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
 - Dominique TURPIN
 - Éric DELORME
 - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY
- (1) *Alain ZANÉGUY*

(Présidente)
(délégués/ Ville)

CCAS

20/3-43

CCAS Centre communal d'Action sociale
(1) élu absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Mathieu RAFFINI	arrivé à 17 h 15	après appel nominal
Stéphane PERSÉE	arrivé à 17 h 32	au Rapport n° 20/4-001
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 18 h 22	au Rapport n° 20/4-010
Éricka BAREIGTS	sortie de 19 h 13 à 19 h 16	du Rapport n° 20/4-023 au Rapport n° 20/4-024

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 50 sur 55.

OBJET **Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)**
Autorisation pour les représentants de la Ville de Saint-Denis de percevoir
le montant des rémunérations et jetons de présence
fixé par le Conseil d'Administration

Le présent rapport a pour objet d'autoriser les représentants de la Ville de Saint-Denis à la Société publique locale « Oser pour l'Education » (OPE), de percevoir une rémunération ou des jetons de présence dont le montant a été fixé par le Conseil d'Administration de la SPL.

Par Délibération n° 20/3-002 du Conseil municipal en séance du 18 juillet 2020, des représentants de la Ville ont été désignés au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale des Actionnaires de la SPL OPE. Il s'agit de :

SPL OPÉ	<i>représentant permanent de la Ville avec six voix</i>
-Société publique locale « Oser pour l'Éducation »- (Assemblée générale des Actionnaires)	LAKIA-SOUCALIE Jean-Claude
(Comité de Contrôle)	LAKIA-SOUCALIE Jean-Claude
(Conseil d'Administration)	ADAME Brigitte BOYER Jean-Max RAHARINOSY Joëlle BÉLIM Audrey PERSÉE Stéphane BOMMALAIS Geneviève
(candidate à la présidence)	BÉLIM Audrey

Par Délibération du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration de OPE a décidé de rémunérer les administrateurs, en contrepartie de leurs fonctions, sous la forme de rémunération ou de jetons de présence, dans les limites suivantes :

- 100 €/ séance pour les fonctions d'Administrateur (jetons de présence)
dans la limite de 500 € par administrateur et par an ;
- 100 €/ séance pour les fonctions de Vice-Président ;
- 2 500 €/ mois net pour les fonctions de Président Directeur général
sur une durée de douze mois.

Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une Délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; celle-ci fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

Je vous demande, par conséquent :

1° d'approuver le montant des rémunérations et des jetons de présence fixé par le Conseil d'Administration de la SPL ;

2° d'autoriser les élus désignés ci-dessus à percevoir ces montants.

OBJET **Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)**
Autorisation pour les représentants de la Ville de Saint-Denis de percevoir
le montant des rémunérations et jetons de présence
fixé par le Conseil d'Administration

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/4-033 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Joëlle RAHARINOSY au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

(9 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier par procuration, BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel par procuration, MEDEA MADEN Noela)

ARTICLE 1

Approuve le montant des rémunérations et jetons de présence au profit des Administrateurs fixé par le Conseil d'Administration de la SPL OPE, comme suit :

- 100 €/ séance pour les fonctions d'Administrateur (jetons de présence)
dans la limite de 500 € par administrateur et par an ;
- 100 €/ séance pour les fonctions de Vice-Président ;
- 2 500 €/ mois net pour les fonctions de Président Directeur général
sur une durée de douze mois.

ARTICLE 2

Autorise les représentants désignés par la Ville à percevoir ces montants, à savoir :

Délégués de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPE	BÉLIM Audrey Présidente ADAME Brigitte BOYER Jean-Max RAHARINOSY Joëlle PERSÉE Stéphane BOMMALAIS Geneviève
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------